

# Formulaire d'inscription

À retourner à SAINT BRICE ATHLETISME  
Gymnase de NEZANT, 3 chemin de NEZANT  
95350 SAINT BRICE ATHLETISME

**Avant le 5 mars 2019 - minuit**

(À remplir en lettres capitales s.v.p.)

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe : **Femme**                      Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

N° de licence si affilié FFA : .....

## UN FORMULAIRE PAR COUREUR

Courses	7 km	3,5km	1600m	800 m
<b>Agés</b>	16 ans et plus (Femmes nées en 2003 et avant)	14 – 15 ans Jeunes filles nées en 2004-2005	10 à 13 ans 2006-2009	7 à 9 ans 2010 à 2012
<b>Départs</b>	10 h	10h	11h	11h30
<b>TARIFS</b>	8€	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
<b>Votre choix</b>				

Par la présente inscription, je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la compétition et déclare l'accepter sans aucune restriction.

Joindre obligatoirement un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du sport en compétition**, ou une licence conforme pour les courses A et B sous peine d'invalidité de votre inscription

Pour les mineurs, signature obligatoire des parents autorisant l'enfant à participer à la course.

Je, soussigné (nom et prénom du responsable) \_\_\_\_\_ autorise l'enfant (nom et prénom) \_\_\_\_\_ à participer au RUNNING FEMININ.

Date :

Signature :

**Possibilité de retirer les dossards au magasin DECATHLON de Groslay du 7 au 9 mars aux heures d'ouvertures.**



# Running Féminin

## 7 km 3,5 km

**A partir de 10h**  
Running Fillettes à 11h

# 10 mars 2019

## St Brice Sous Forêt

Val d'Oise

Espace Verts G. Brassens  
39 rue des deux piliers

**#VIVRE  
ATHLE**

Site : [www.saint-brice-athletisme.org](http://www.saint-brice-athletisme.org)

**DECATHLON**  
GROSLAY

# Règlement du RUNNING FEMININ 10/03/2019

## 1. Organisation

Le RUNNING FEMININ est organisé par SAINT BRICE ATHLETISME en partenariat avec la ville de Saint Brice sous Forêt.

Les quatre courses sur route, Course A : 7000m, Course B : 3500m, Course C : 1600m et Course D : 800m » sont ouvertes uniquement aux féminines, licenciées ou non.

• **L'accueil, les vestiaires et les douches** se trouvent sur le site de l'organisation sis « Espaces verts Georges Brassens – rue des deux piliers à St Brice sous Forêt.

• **Le stationnement est limité** : des parkings à proximité du départ (COSEC) sont accessibles. Attention, dans la mesure du possible, les ST Bricéens sont priés de venir à pieds.

• **Les inscriptions** :

*Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni par mail*

- **COURSE A (7km)** : Le coût de participation est de 8€, (catégories « cadets juniors, espoirs, seniors, et masters » c'est-à-dire femmes nées en 2003 et avant)

- **Course B (3500m)** : Engagement gratuit, dossard obligatoire, jeunes filles nées en 2004 ou 2005.

**Course C** : Engagement gratuit, dossard obligatoire. Jeunes filles nées entre 2006 et 2009.

**Course D** : Engagement gratuit, dossard obligatoire. Jeunes filles nées en 2010 ou 2011 ou 2012.

**Pour toutes les courses**, Vous pouvez vous inscrire sur [www.sport-up.fr](http://www.sport-up.fr) jusqu'au mercredi 6 mars 2019 ou par courrier avec le bulletin d'inscription ci-joint jusqu'au 5 mars 2019 inclus, cachet de la poste faisant foi.

- Les formulaires d'inscription, accompagnés du chèque à l'ordre de SAINT BRICE ATHLETISME, du certificat médical ou de la licence doivent être envoyés uniquement à SAINT BRICE ATHLETISME

Gymnase de NEZANT, 3 chemin de NEZANT -95350 St Brice sous Forêt.

- Conformément aux articles L 231-2 et L 231-3 du Code du sport

**Courses A et B** : Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée d'une licence en cours de validité « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé Running » ou d'un « PASS J'aime Courir » délivrés par la FFA ou d'une licence délivrée par une fédération agréée comprenant la mention de non contre-indication à la pratique du sport en compétitions ou d'un certificat médical (feuille original ou une copie signée) de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, d'une validité de moins d'un an à la date de la compétition.

**Pour les courses C et D, courses sans classement, il n'est pas demandé de certificat médical.**

- Les inscriptions sur place seront possibles dans la mesure où le nombre de dossards non attribués le permet. Pour information, le nombre de dossards est limité à 250 pour la course A. Aucune inscription sur place ne sera enregistrée après 9 heures quelle que soit la course choisie.

Pour les mineures, une autorisation parentale devra être fournie à l'inscription.

• **Les dossards** sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité, à partir de 8 heures, le jour de la course à la salle Chevalier St Georges dans le parc Georges Brassens OU au magasin DECATHLON de Groslay du 7 au 9 mars aux heures d'ouvertures.

• Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

**Important** : si pour des raisons de forces majeures ou indépendantes de sa volonté,

l'organisateur ne pouvait assurer l'organisation de cette manifestation, il ne remboursera pas les inscriptions et de surcroît, aucun des frais engagés par les participants.

## 2. Courses

**Les courses A et B feront l'objet d'un classement.**

**Les départs et distances**

**Course A et B** : le départ est prévu à 10h (2 boucles à effectuer pour la course A et une boucle pour la course B) .

**La course C** : le départ est prévu à 11h (1600 m, 2 boucles tracées dans les espaces verts G. Brassens). Elle ne donne pas lieu à classement.

**La course D** : le départ est prévu 11h30, (800 m, une boucle tracée dans les espaces verts G. Brassens). Elle ne donne pas lieu à classement.

**L'accompagnement** du coureur sur le circuit, n'est pas permis pendant la course.

## 3. Classements et récompenses

**Course A** : Un classement général femmes est établi.

**Course B** : Un classement général minimes filles est établi.

**Courses C et D** : **Aucun classement**

**Les récompenses** :

**Pour la course A**, coupe aux 10 premières femmes au scratch et souvenir à toutes.

**Pour la course B**, coupe aux 10 premières et souvenir à toutes.

**Pour les courses C et D, souvenir à chaque arrivante.**

## 4. Responsabilités

L'organisation du RUNNING FEMININ est couverte en responsabilité civile par un contrat d'assurance de RC souscrit par la

FFA auprès de MAIF.

• **Les licenciés et non licenciés** sont invités à vérifier auprès de leur organisme d'assurance que leur contrat en responsabilité civile couvre les dommages corporels auxquels peut les exposer leur participation à une course pédestre en compétition.

• **Les enfants** : pendant toute la durée de leur présence dans l'organisation, leur responsabilité doit être assurée par au moins un parent ou une personne responsable majeure et présente.

## 5. Sécurité

La sécurité mise en place lors de cette manifestation, est assurée comme suit :

• **La sécurité générale de la manifestation**, par la police municipale, la Croix Rouge.

• **La sécurité des coureurs** durant les courses, sur un circuit fermé, protégé et ouvert seulement aux athlètes par la Croix Rouge et la police municipale qui est assistée par des signaleurs postés aux intersections des chaussées et des rues adjacentes.

• **La sécurité des enfants est assurée durant les courses, sur un circuit fermé, protégé et ouvert seulement aux athlètes.**

## 6. Droit d'image

Tout coureur autorise expressément les organisateurs du RUNNING FEMININ, ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'une des courses et ce pour une durée limitée à deux ans. **CNIL** : Conformément à la Loi informatique et libertés n°78-17 du janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.